



Destinataires :

- Membres ADSP
- Membres DSF
- ANENA

Francin, le 08 juillet 2019

Objet : Formation initiale et recyclage artificiers – Préparation de la saison 2019-2020

Messieurs, Mesdames,

L'accident dramatique de Morillon de l'hiver dernier a imposé à l'ANENA une révision de ses prestations en direction des domaines skiables. Cette révision fait suite à différents groupes de travail qui ont été menés par l'ANENA, au cours du printemps dernier, et dont les travaux ont été validés par ses partenaires DSF et l'ADSP.

Formation initiale :

Dans un souci de travailler sur le terrain, au plus près des conditions réelles (altitude, enneigement, itinéraires PIDA), l'ANENA a décidé un transfert des stages de l'Alpe-d'Huez, aux Deux-Alpes. Les stagiaires seront hébergés au chalet de l'UCPA.

Au vu du nombre de demandes d'entrée en formation toujours grandissant, et dans un souci de mise en place d'une démarche qualité, ce sont quatre stages qui seront programmés, au lieu de trois. Dès lors, les groupes seront limités à 24 stagiaires, soit douze stagiaires par demi-groupe.

Les stagiaires devront être porteurs d'une attestation de l'employeur stipulant qu'ils ont bien effectué deux saisons pleines, idéalement dans la même station, en tant que pisteur-secouriste.

Le stage est rallongé d'une demi-journée pour alléger le rythme du programme CPT. La partie CPT passe de 32 heures à 35 heures. La totalité de la formation dès lors est de 75 heures. La formation est répartie sur 9,5 jours.

Formation continue :

Pour être en cohérence avec le moratoire, les formations NONEL sont suspendues, dans l'attente d'une barrière technologique.

Il a été décidé de la mise en place de référents artificiers ANENA dans les stations, au prorata du nombre d'artificiers à recycler (1 référent pour 20).

.../...

A cette fin, une journée d'harmonisation des référents sera organisée à l'automne prochain (Alpes du Nord, Alpes du sud et Pyrénées). L'ANENA adressera sous peu une demande aux différents services des ressources humaines, dans le but d'identifier le personnel (ou les personnels) qui serait choisi pour devenir référent.

Lors des recyclages, les groupes feront idéalement entre 10 et 15 personnes. Ils ne pourront excéder 20. La partie révision du CPT a été fixée à 30 minutes. Le reste se fera en binôme, avec des tirs réels dans la mesure du possible (problème d'approvisionnement en explosif de certaines stations à cette période de l'année), par groupe de 10 maximum, sous l'autorité du recycleur en titre ANENA, et son référent (ou ses référents) de la station.

Il a été également acté une recommandation de la présence des aides artificiers au recyclage CPT et de la (ou du) responsable du service des pistes. En amont du recyclage, l'entreprise transmettra sa procédure de tir afin de garantir l'identité des contenus pédagogiques des deux demi-groupes.

Afin de pouvoir répondre à la demande des stations, il a été décidé d'une augmentation du pool de recycleurs ANENA. Le recrutement est en cours.

En outre, il est demandé aux responsables des domaines skiables de bien vouloir veiller au respect des quatre heures obligatoires, dédiées au recyclage, pour permettre à l'issue, la délivrance des attestations individuelles de formation.

Enfin, parallèlement, l'ANENA a sollicité la société TITANOBEL pour faire le point concernant les évolutions demandées sur l'utilisation des tirs à la mèche lente.

Les mèches lentes utilisées en Suisse, serties d'un détonateur, n'ont pas l'agrément européen CE et ne peuvent donc pas être utilisées en France.

En revanche, TITANOBEL, fabricant de mèche lente, fait les démarches nécessaires pour obtenir une certification CE et étudie la mise en place de son propre atelier d'assemblage pyrotechnique (détonateur serti à la mèche lente).

La certification devrait prendre 6 mois. Les mèches serties pourraient être sur le marché au mois de janvier 2020.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition. Très cordialement.

Le Président de l'ADSP



Bernard PASCAL MOUSSELARD

Le Président de la Commission Pistes DSF



Thomas FAUCHEUR

Président de l'ANENA



Jean-Pierre ROUGEAUX

Pour plus d'information :

Contact ADSP : presidentadsp@gmail.com – Tél. : 04 79 59 10 38

Contact DSF : s.riveill@domaines-skiables.fr – Tél. : 04 79 26 60 70

Contact ANENA : celia.ducros@anena.org – Tél. : 04 76 51 39 39